



PROJET DE DELIBERATION

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2009 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - MODIFICATIF N°3

COMMISSION : FINANCES ET BUDGET

Du : 22 JUIN 2009

RAPPORTEUR : MAXARTUSO

Par délibération en date du 5 janvier 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur des attributions de subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes, en contrepartie d'obligations d'informations. Depuis cette date, un certain nombre de changements sont intervenus. Aussi, il convient de procéder aux modifications et compléments suivants sur la liste :

- **Subventions de fonctionnement inférieures à 10.000 € nécessitant la production des comptes de l'association :**

- **CULTURE :**

- Cultures du Cœur des Alpes Maritimes : 500 € (subvention exceptionnelle),

- **Subventions de fonctionnement supérieures à 10.000 € soumises aux obligations citées par conventions nominatives :**

-**JEUNESSE:**

- MJC Ferme Giaumc : 23.397 € (subvention exceptionnelle)
- Espérance de Cannes : 1.500 € (subvention exceptionnelle),

- **SPORTS :**

- U.S.C.B.O. Football : 500 € (subvention exceptionnelle),
- S.A.S.P. A.S. Cannes Football : 50.000 € (subvention exceptionnelle),
- ATHLETIC Club de Cannes : 9.435 € (subvention exceptionnelle).

La Commission des Finances et du Budget, dans sa séance du 22 juin 2009, a été consultée.